



Le 10 mars 2026

La Région Normandie et Caen la mer demandent la labellisation du Service Express Régional Métropolitain de Caen : un projet majeur pour transformer les mobilités du bassin de vie caennais

La Région Normandie et la Communauté urbaine Caen la mer ont officiellement saisi l'État afin d'obtenir la **labellisation du Service Express Régional Métropolitain (SERM)** de l'aire caennaise.

Ce projet ambitieux vise à **transformer durablement les mobilités du bassin de vie de Caen la mer**, en proposant une alternative performante à la voiture individuelle et en renforçant l'accès aux transports collectifs pour les habitants des territoires périurbains.

Avec près de **354 000 habitants dans son aire d'attractivité**, Caen la mer constitue un pôle majeur d'emplois, d'études et de services en Normandie. Mais cette dynamique s'accompagne d'une **forte dépendance à la voiture**, en particulier pour les déplacements quotidiens entre la métropole et les communes environnantes.

Le projet de SERM vise précisément à répondre à ce défi en organisant un **véritable "choc d'offre" de transports collectifs à l'échelle du bassin de vie**.

Une dynamique déjà engagée avec une forte augmentation de l'offre ferroviaire dès 2028

Cette ambition s'appuie sur une dynamique déjà engagée par la Région Normandie. Progressivement à partir de juillet 2027, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du lot ferroviaire « **Étoile de Caen** », l'offre de trains sera **augmentée de 50 % par rapport à aujourd'hui**.

Le lot ferroviaire « Étoile de Caen » désigne l'ensemble des liaisons ferroviaires TER autour de Caen, hors liaisons avec Paris, qui relie Caen à plusieurs territoires régionaux et exploitées dans le cadre d'un même contrat par la Région Normandie.

Le volume de circulation passera ainsi de **3,4 millions de trains-kilomètres en 2024 à 5,1 millions en 2028**, permettant d'améliorer significativement les dessertes depuis Caen vers l'ensemble du territoire normand.

Cette augmentation de l'offre permettra **de renforcer la fréquence des trains autour de l'agglomération Caennaise et d'améliorer les mobilités quotidiennes**, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

Elle s'accompagnera également d'un **service aux voyageurs renforcé**, avec notamment une meilleure gestion des incidents, un développement de l'information voyageurs et une amélioration de la maintenance des trains.

Un réseau de mobilités renforcé autour de Caen

Le SERM de Caen viendra amplifier cette dynamique en organisant une **offre de mobilités plus performante et mieux coordonnée** à l'échelle métropolitaine.

Il prévoit notamment :

- Le **renforcement de l'offre ferroviaire** sur l'axe structurant Bayeux – Caen – Lisieux ;
- La création de **lignes de cars express** reliant Caen aux principaux pôles périurbains ;
- Une **meilleure coordination entre train, cars, transports urbains, vélo et covoiturage** ;
- Le développement de **pôles d'échanges multimodaux** facilitant les correspondances.

Cette transformation des mobilités s'inscrit également dans la continuité des projets portés par la Communauté urbaine Caen la mer pour renforcer son réseau de transports urbains.

Parmi les projets étudiés dans le cadre du SERM

Une étude sera menée sur la création d'une ou de plusieurs haltes nouvelles en périphérie de Caen, par exemple à Carpiquet, afin de mieux connecter l'agglomération caennaise au réseau ferroviaire régional.

L'objectif : rapprocher le train des habitants, faciliter les déplacements domicile-travail et offrir une alternative crédible à la voiture dans les territoires périurbains.

Une étape décisive pour l'avenir des mobilités en Normandie

La labellisation par l'État permettra d'engager la **phase de préfiguration du SERM**, qui devra définir la gouvernance du projet, le schéma global du réseau et les modalités de financement nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour la Région Normandie et Caen la mer, cette démarche constitue **une étape stratégique pour accélérer la décarbonation des mobilités et renforcer l'attractivité du territoire**.

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie :

« Le SERM de Caen s'appuie sur une dynamique déjà engagée avec l'augmentation très importante de l'offre ferroviaire dès l'été 2027. C'est une transformation majeure pour les mobilités du quotidien des Normands. »

Nicolas JOYAU, Président de la Communauté urbaine Caen la mer :

« Le SERM doit permettre de franchir une nouvelle étape pour les mobilités de notre bassin de vie : plus de trains, des cars express, des nouvelles haltes ferroviaires, une billettique commune et des correspondances facilitées pour les habitants. »

Contacts presse :

Région Normandie : Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Caen la mer : Daniela Terzi - Tél : 07 84 51 03 97 - d.terzi@caenlamer.fr - caenlamer.fr